

CONDITIONS GENERALES DE VENTE LOADLUCAS PRODUCTION

ARTICLE 1 : DOMAINE D'APPLICATION

LOADLUCAS PRODUCTION se réfère aux présentes conditions générales de vente pour le service de covering (partiel ou total) de véhicules/mobilier/immobilier et de lettrage sur tout support. Ces conditions ont une supériorité sur toutes les autres clauses et s'appliquent au travail mentionné sur le bon de commande signé par le client ou à l'accord écrit.

ARTICLE 2 : CONDITION D'ACCEPTATION DU VÉHICULE

Pour le service de covering de véhicule, le client s'engage à livrer son véhicule dans un état de bonne propreté (ou de propreté modérée pour un lettrage) à LOADLUCAS PRODUCTION. Dans le cas contraire, un montant forfaitaire de 60 €/heure en régie pourra être facturé pour le lavage du véhicule avant l'application du vinyle. Cet article ne s'applique pas si un accord écrit a été passé entre le client et LOADLUCAS PRODUCTION.

ARTICLE 3 : LA GARANTIE

LOADLUCAS PRODUCTION s'engage à faire tout en son possible pour garantir la longévité des vinyles posés. Cependant, les vinyles ont une durée de vie limitée qui varie en fonction de la marque, de l'entretien et des conditions de stockage. La durée des propriétés esthétiques de certains vinyles peuvent également varier sous certaines conditions. LOADLUCAS PRODUCTION ne peut être tenu pour responsable des changements tels que :

- Une réduction du degré de brillance
- Un léger écart de couleur
- Un décollement sur des surfaces inadaptées
- ...

LOADLUCAS PRODUCTION ne peut être également tenu pour responsable en cas de dégâts ou changements dû à :

- L'environnement extérieur
- D'influence physique par une personne tierce non rattachée à LOADLUCAS PRODUCTION ou le client
- Usure normale du véhicule/mobilier/immobilier
- Détériorations préexistantes sur le véhicule/mobilier/immobilier
- Dommages causés par des événements extérieurs
- Dommages causés par des produits ou des accessoires fournis par le Client
- Dommages causés par une utilisation non conforme aux recommandations de LOADLUCAS PRODUCTION
- ...

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'UTILISATION

Le covering et le lettrage sont recommandés pour les supports en bon état et ayant une surface sans taches de rouille, égratignures ou éclats en tout genre. La peinture, si présente, doit être en excellent état et avoir été effectuée par un professionnel.

En plus de respecter les conditions d'entretien du vinyle, il est recommandé de retirer le vinyle avant la durée maximale conseillée par le fabricant. LOADLUCAS PRODUCTION décline toute responsabilité en cas de dommages causés à la surface du support lors du retrait du vinyle après la durée maximale conseillée.

Pour retirer le film adhésif, il est essentiel de respecter les consignes du fabricant. Si le client ou personne tierce non rattachée à LOADLUCAS PRODUCTION tente de retirer le vinyle par elle-même, LOADLUCAS PRODUCTION ne pourra être tenu responsable des éventuels dommages causés à la surface du support ou aux pièces recouvertes par l'adhésif.

Afin de maintenir la qualité du vinyle, il est primordial de ne pas laver manuellement la surface dans les deux semaines suivant l'application du film adhésif. De plus, il est déconseillé d'utiliser un nettoyage mécanique (lavage automatique avec rouleaux, nettoyeur haute pression, ...) pendant les deux mois qui suivent la pose.

LOADLUCAS PRODUCTION ne peut être tenu pour responsable des dégâts causés au vinyle à la suite d'un lavage mécanique ou manuel.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ DE LOADLUCAS PRODUCTION ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

5.1 Responsabilité du Prestataire

LOADLUCAS PRODUCTION met en œuvre tous les moyens nécessaires pour limiter les risques de dommages aux biens du Client. Cependant, il est important de noter que le car wrapping et le covering de manière générale sont des activités qui comportent des risques inhérents, notamment le risque de rayer ou d'endommager la peinture du véhicule ou la surface d'un mobilier/immobilier.

5.2 Limitation de Responsabilité

5.2.1 Dommages aux biens du Client

La responsabilité de LOADLUCAS PRODUCTION pour les dommages causés aux biens du Client est limitée au montant du prix de la Prestation concernée. LOADLUCAS PRODUCTION ne pourra être tenu responsable des dommages indirects, consécutifs ou incidents, tels que les pertes de production, de chiffre d'affaires ou de clientèle.

5.2.2 Exclusion de Responsabilité

LOADLUCAS PRODUCTION ne pourra être tenu responsable des dommages causés aux biens du Client dans les cas suivants :

- Usure normale du véhicule/mobilier/immobilier ;
- Détériorations préexistantes sur le véhicule/mobilier/immobilier ;
- Dommages causés par des événements extérieurs, tels que des accidents, des actes de vandalisme ou des catastrophes naturelles ;
- Dommages causés par des produits ou des accessoires fournis par le Client ;

- Dommages causés par une utilisation non conforme aux recommandations de LOADLUCAS PRODUCTION.

5.3 Convention de preuve

En cas de litige relatif à un dommage causé au bien du Client, LOADLUCAS PRODUCTION pourra se prévaloir de la preuve contraire, notamment en produisant les documents suivants :

- Le devis accepté par le Client ;
- Les photos du véhicule prises avant et après la réalisation de la Prestation.

5.4 Non-renonciation

Le fait pour LOADLUCAS PRODUCTION de ne pas se prévaloir d'une clause de limitation de responsabilité n'implique pas la renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite clause.

ARTICLE 6 : LE DEVIS

Le devis est établi en fonction des éléments observables lors de la présentation/prise de vue de la surface (photo ou réel) et des détails fournis par le client. Si des éléments invisibles lors de la présentation/prise de vue devaient entraîner un besoin supplémentaire de vinyle ou une augmentation du temps de travail en raison d'imprévus (pièces à démonter qui ne sont pas d'origine ou non mentionnées par le client), un supplément pourra être facturé.

ARTICLE 7 : FOURNITURE DE MATERIEL

LOADLUCAS PRODUCTION décline toute responsabilité concernant la qualité, l'adhérence, la longévité ou tout autre caractéristiques du matériel fourni par le client (vinyl, outils, médias, ...) même si ce matériel est utilisé par LOADLUCAS PRODUCTION à la demande du client.

ARTICLE 8 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tout média réalisé par le client reste exclusivement sa propriété, sauf indication contraire.

Tout média réalisé par LOADLUCAS PRODUCTION reste exclusivement sa propriété, sauf indication contraire.

ARTICLE 9 : DEF AUT DE PAIEMENT PARTIEL OU TOTAL

Tout défaut de paiement partiel ou total par le client donne de plein droit et sans mise en demeure, au paiement d'une indemnité forfaitaire équivalente à 15% des sommes dues et non payées avec un minimum de 50€. En cas de recouvrement judiciaire de toute facture, le client sera, en outre, redevable des frais raisonnables de recouvrement, tels que les frais d'avocat et les frais internes de gestion qui dépasseraient le montant de cette indemnité forfaitaire.

ARTICLE 11 : ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

11.1 Communication des Conditions Générales de Vente

Les Conditions Générales de Vente de LOADLUCAS PRODUCTION (ci-après les "CGV") sont systématiquement communiquées au Client :

- En annexe de chaque devis adressé au Client ;
- En annexe de chaque facture remise au Client.

11.2 Acceptation des Conditions Générales de Vente

En acceptant un devis ou une facture, le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et déclare expressément les accepter sans réserve.

11.3 Preuve d'acceptation

L'acceptation des CGV par le Client est matérialisée par :

- La signature ou l'accord écrit du devis par le Client ;
- La validation de la facture par le Client, quelle que soit la forme de cette validation (paiement, accusé de réception, etc.).

11.4 Possibilité de modification des CGV

LOADLUCAS PRODUCTION se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment. Dans ce cas, les CGV modifiées seront communiquées au client et lui seront applicables pour toute commande passée après la date de modification.

ARTICLE 10 : LIEU D'EXECUTION, DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPETENT

Tous les contrats sont soumis au droit belge.

Le tribunal de Namur sera le seul compétant en cas de litige.